

PRESTATIONS PUBLIQUES, PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES ET PAUVRETÉ MONÉTAIRE

Les prestations monétaires et les prélèvements obligatoires à la charge des ménages jouent un rôle particulièrement important dans la réduction de la pauvreté. Bien que la plupart des programmes sociaux n'aient pas expressément pour objectif premier de réduire la pauvreté, tous les systèmes d'imposition et de transfert opèrent en fait une redistribution des revenus au profit des ménages les plus modestes. Il est donc important d'examiner les effets des prestations et transferts sur les risques de pauvreté auxquels sont exposés certains segments de la population et l'évolution de ces effets au fil du temps.

Définition

Le taux de pauvreté représente le nombre de personnes qui, dans un pays ou groupe donné, se situent en dessous du seuil de pauvreté, en pourcentage de la population totale considérée. Le seuil de pauvreté utilisé ici correspond à 50 % du revenu disponible médian des ménages, corrigé en fonction de la taille du ménage. Par enfants, il faut entendre le groupe des moins de 18 ans, tandis que la population d'âge actif est composée des personnes de 18 à 65 ans et que celles qui ont 66 ans ou plus constituent le groupe des retraités. Les ménages monoparentaux sont ceux qui sont composés d'un adulte et d'au moins un enfant.

La réduction de la pauvreté induite par les prestations et les transferts correspond à la différence mesurée entre le taux de pauvreté en termes de revenu disponible et le taux de pauvreté en termes de revenu marchand. Pour ces deux indicateurs, le seuil de pauvreté se situe à 50 % du revenu disponible des ménages. En raison de cette définition, l'effet des prestations monétaires publiques et des prélèvements obligatoires à la charge des ménages dans la réduction de la pauvreté monétaire dépend à la fois de leur montant et de leur degré de ciblage sur les ménages modestes.

En bref

Dans tous les pays de l'OCDE, les prestations monétaires publiques et les prélèvements obligatoires à la charge des ménages réduisent sensiblement la pauvreté. La réduction s'échelonne de moins de 10 points en Corée, aux États-Unis et en Suisse à plus de 23 points en Belgique et en France. La réduction de la proportion de pauvres résultant des prélèvements obligatoires à la charge des ménages et des transferts monétaires publics est de l'ordre de 60 % en moyenne et s'échelonne de 12 % en Corée à 80 % en Suède.

La réduction de la pauvreté par le biais des prélèvements obligatoires et des transferts varie sensiblement d'un groupe et d'une période à l'autre. Etant donné l'importance des retraites publiques, l'effet est beaucoup plus prononcé pour les personnes ayant atteint l'âge de la retraite, se situant entre 80 % et 100 % dans la plupart des pays. Il est moins marqué pour les personnes d'âge actif et encore plus limité pour les enfants. Le rôle des prélèvements obligatoires et des transferts dans la réduction de la pauvreté parmi les enfants et les personnes d'âge actif a diminué au fil des ans dans la plupart des pays de l'OCDE.

Par revenu, on entend le revenu disponible du ménage pour une année donnée. Il comprend la rémunération, le revenu du travail pour compte propre et du capital et les transferts monétaires publics; les impôts sur le revenu et les cotisations de sécurité sociale à la charge des ménages en sont déduits. Le revenu du ménage est réparti entre chacun de ses membres et un ajustement est opéré afin de tenir compte des besoins différents des ménages de tailles différentes (on suppose ainsi que les besoins d'un ménage composé de quatre personnes sont deux fois plus grands que ceux d'une personne seule).

Comparabilité

Les données utilisées ici ont été communiquées par des experts nationaux utilisant les mêmes méthodes et définitions normalisées. Dans de nombreux cas, les experts ont procédé à plusieurs ajustements des données sources afin de les aligner sur les définitions normalisées. Cette méthode améliore la comparabilité, mais une normalisation totale n'est pas possible. En outre, les légères différences entre périodes et pays ne sont généralement pas significatives.

Le montant et la définition des prestations publiques et des prélèvements obligatoires à la charge des ménages utilisés ici peuvent être différents de ceux qu'indiquent d'autres données administratives, ce qui aura une influence sur les comparaisons entre pays. Les légères différences entre périodes et pays ne sont généralement pas significatives. Les dates précises pour chaque pays sont indiquées sous la rubrique « indicateurs d'inégalité de revenus ».

Source

- OCDE (2008), *Croissance et inégalités : Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE*, OCDE, Paris.

Pour en savoir plus

Publications analytiques

- OCDE (2005), *Accroître les chances de chacun : Pour une politique sociale active au bénéfice de tous*, OCDE, Paris.
- OCDE (2007), *Prestations et salaires : Les indicateurs de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- Smeeding, T. and L. Rainwater (2000), *United States Poverty in a Cross-National Context*, LIS Working Paper n° 244, Luxembourg.

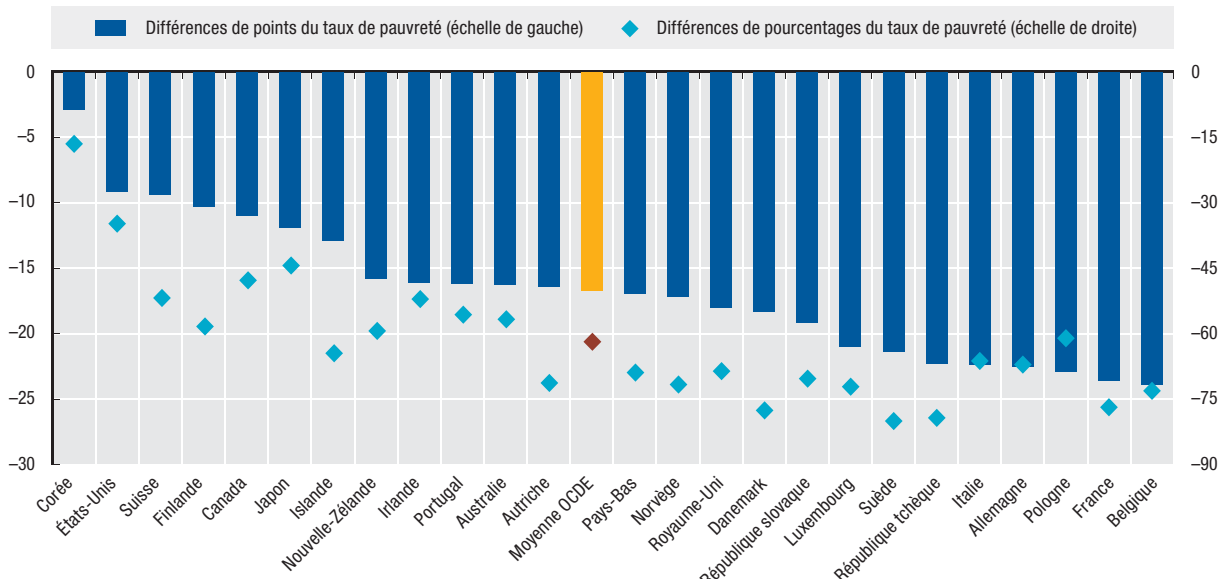
Sites Internet

- OCDE, Statistiques sur la protection sociale, www.oecd.org/statistics/social.
- Travaux de l'OCDE sur l'inégalité des revenus et la pauvreté, www.oecd.org/els/social/inequality.

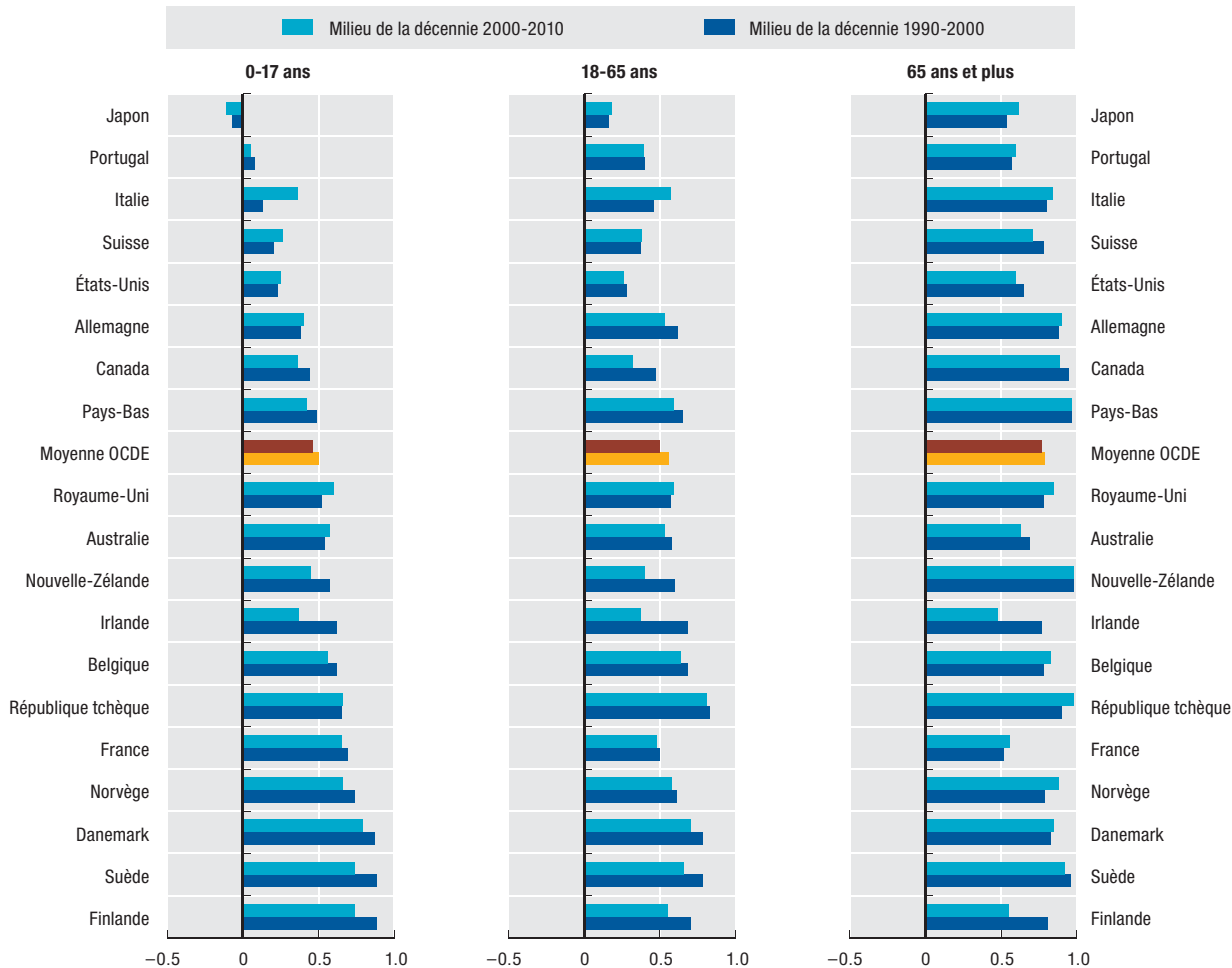


Effets des impôts et des transferts dans la réduction de la pauvreté sur l'ensemble de la population

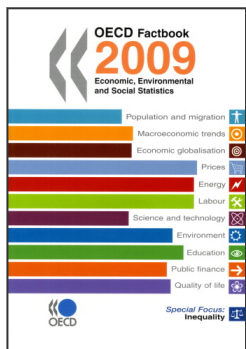
Milieu de la décennie 2000-2010



Effets des impôts et des transferts dans la réduction de la pauvreté



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/540136147634>



Extrait de :
OECD Factbook 2009
Economic, Environmental and Social Statistics

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/factbook-2009-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2009), « Prestations publiques, prélèvements obligatoires et pauvreté monétaire », dans *OECD Factbook 2009 : Economic, Environmental and Social Statistics*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/factbook-2009-103-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.